

L'action sanitaire et sociale en MSA Provence Azur



santé
famille
retraite
services

La MSA Provence Azur participe au développement social des territoires et à la mise en place, avec ses partenaires sociaux, d'actions et de services répondant aux besoins des populations vivant en milieu rural. L'action sociale vient en complément des dispositifs légaux de protection sociale pour aider les adhérents à pallier les dépenses restées à leur charge et les accompagner lorsqu'ils sont en situation de rupture.

■ L'Action Sociale de la MSA Provence Azur en chiffres

- 25 travailleurs sociaux ;
- Plus de 3,5 millions d'euros de prestations extra légales individuelles versées à plus de 7 000 foyers ;
- Plus de 560 000 € de prestations extra légales pour des actions collectives et des subventions ;
- Plus de 2 200 000 € versés dans le cadre des politiques publiques de soutien à l'accueil du jeune enfant, la jeunesse et la parentalité ;
- Plus de 1 200 adhérents accompagnés par nos travailleurs sociaux.

■ La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA

L'Action Sanitaire et Sociale de la MSA s'adresse aux familles, aux personnes en situation de précarité ou de handicap et aux personnes âgées.

Elle se traduit par des actions :

- **individuelles auprès de nos adhérents**, telles que le maintien dans l'emploi des actifs agricoles en situation de handicap, l'accompagnement des personnes ayant des problèmes de santé ou l'insertion professionnelle des exploitants au RSA ;
- **de prévention** avec l'organisation de bilan de santé en structures d'insertion ;
- **de lutte contre la précarité**. Ainsi, plus de 280 signalements d'adhérents en difficulté ont été effectués dont 49 signalements liés à la prévention des risques suicidaires ;
- **collectives de soutien et de sensibilisation** avec, par exemple, le soutien aux initiatives des Maisons de Famil-



L'aide au répit

Pour soutenir les exploitants agricoles en situation d'épuisement professionnel, la MSA a mis en place "l'aide au répit". Ce dispositif permet à l'exploitant de bénéficier d'un remplacement temporaire afin de pouvoir souffler et de prendre soin de lui. Pour plus d'information, contactez le travailleur social de votre secteur.

les Rurales ou la promotion de l'engagement des jeunes sur le territoire ;

■ **de soutien à la création et au développement de structures sur les territoires ruraux** tels que les réseaux d'assistantes maternelles ou des lieux d'accueil et d'écoute autour de la parentalité. Plus de 15 structures ont été soutenues sur les 3 départements en 2017.

Contactez le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur :

- Pour des demandes relatives à l'enfance : 04 94 60 39 32.
- Pour des demandes relatives aux seniors : 04 91 16 58 39.
- Pour des demandes relatives à la santé, au handicap :
Pour le Var ou les Alpes-Maritimes : 04 94 60 39 32 ;
Pour les Bouches-du-Rhône : 04 91 16 58 39.